



Location: salaire fixe/loyer

Par **el rayo**, le **14/04/2010** à **22:31**

Bonsoir à tous et à toutes!

J'ai 26 ans et souhaite louer mon premier appartement (il est temps lol) et je me pose une question. Je sais qu'il est nécessaire que le salaire corresponde à au moins 3 fois le loyer, simplement j'occupe un poste de commercial j'ai donc une partie fixe et une partie de commissions. Je me demande donc si c'est la partie fixe qui doit être le triple du loyer ou alors si il tient compte du fait que pour un commercial le fixe ne correspond pas à la totalité du salaire?

J'espère avoir été clair les amis, si il y a des agents immobiliers dans la place ou d'autres personnes capables de répondre à ma question ça serait très aimable!!!